

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Band: 36 (1928)
Heft: 3

Artikel: Les comptes de Nyon à la fin du XIV^{me} siècle
Autor: Meylan, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-28463>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES COMPTES DE NYON A LA FIN DU XIV^{me} SIÈCLE

D'un travail présenté à l'Université de Lausanne, en 1924, par l'un de ses étudiants, M. Daniel Simond, nous tirons quelques glanes et tentons de les situer dans l'espace et le temps pour mieux faire revivre cette période lointaine de l'histoire de cette bonne ville.

A la fin du XIV^{me} siècle, Nyon appartenait depuis une centaine d'années à la baronnie de Vaud. Elle partageait avec la bonne ville de Moudon les privilèges dévolus aux capitales. Si les Etats de Vaud se réunissaient à Moudon, c'est à Nyon que les barons de Vaud avaient leur chambre des comptes, c'est-à-dire toute leur administration fiscale, et c'est là aussi qu'ils battaient monnaie.

On attribue à Louis I^{er} l'établissement définitif des remparts de Nyon. Louis II, son fils, octroya aux bourgeois de la ville l'usage de pâturages dans le Jura, cadeau qui leur vaudra d'onéreux procès soutenus contre les religieux de Bonmont, de Saint-Claude, ou contre le seigneur de Gingins.

Louis II laissa la baronnie à sa fille Catherine qui s'empressa de la vendre au comte Amédée V de Savoie.

Annexée à la comté, Nyon vit s'évanouir les brillantes perspectives qui s'étaient ouvertes sous le régime précédent. Elle ne sera plus la préférée des barons de Vaud, mais un petit bourg savoyard, comme tant d'autres.

Cependant Amédée V ne se montra pas indifférent à ses revendications. La ville avait reçu les franchises de Moudon, mais le texte ayant disparu lors d'un incendie, il lui accorda en 1364 les franchises de Morges. Ces franchises variaient d'ailleurs fort peu les unes des autres et formaient

pour ainsi dire la constitution commune du Pays de Vaud. Le seigneur ne pouvait établir de nouveaux bans ou amendes, ni prononcer de condamnation sans le consentement des bourgeois. Sans leur consentement, il ne pouvait exiger la chevauchée (service militaire) au delà de huit jours ; enfin, il ne pouvait lever de nouvelles taxes et entreprendre aucune innovation sans l'agrément des intéressés.

Par malheur, ces franchises étaient renouvelables à l'avènement de chaque comte, ce qui occasionnait des dépenses parfois élevées. On ne craignait pas de payer cher la bienveillance du souverain.

A la fin du XIV^{me} siècle, Nyon est le centre d'une paroisse qui comprenait en outre les localités d'Eysins, de Signy, de Grens, d'Avenex et de Duillier.

Le territoire de Nyon, circonscription militaire, comprenait toute la paroisse de Nyon et celle de Trélex. Le ressort, circonscription judiciaire, s'étendait de la frontière du Pays de Gex jusqu'à Rolle.

Un châtelain, assisté d'un vice-châtelain, rendait la justice au nom du souverain. L'un de ces deux personnages était en même temps banneret, c'est-à-dire officier portebannière, nommé à vie et chargé du commandement du contingent levé pour la chevauchée.

La communauté de Nyon eut d'abord à sa tête huit « procureurs et syndics ». Plus tard, il n'y eut plus que deux syndics qui furent en ces années dont nous tenons les comptes :

Aymonet Alexandre et Hugonet Evrard,
Péronod Fabre et Guillaume de Recept,
Guillaume Botellier et Jacques Neydent,
Johanet Perret et Ménier de Saint-Cergues,
Aymonet Alexandre et Vicent Perret.

La charge de syndic, cumulée avec celle de boursier présentait quelques risques. Celui qui la détenait devait disposer de certaines ressources, car il devait, à l'occasion, faire des avances considérables et, quand les comptes bouclaient en sa faveur, il avait souvent de la peine à se faire rembourser.

Comment la communauté remplit-elle son trésor ?

On voit figurer au compte des recettes un impôt sur le bois — la gabelle fuste —, un impôt sur le vin — le longuel ou ohmgeld —, ce dernier amodié à un particulier. La ville possède des pâturages : elle les loue à des bourgeois de la rue Maupertuis.

Toutefois ces impôts indirects ne suffisent pas. Il faut recourir aux giètes, impôts directs. Sous la domination de Savoie, le Pays de Vaud jouissait d'une situation privilégiée en matière fiscale. Le prince ne percevait pas d'impôt général ; il se contente de subsides, toujours qualifiés de volontaires, que lui votent les Etats et les villes. On voit Nyon participer une fois à ces subsides pour la somme de 200 florins. Il semble que les sujets aient été astreints à payer proportionnellement à leurs moyens d'existence.

Les sommes levées en ville varient par tête de 1 à 36 sols. La grande majorité paie de 2 à 12 sols. Dans les villages, les sommes varient entre 2 et 16 sols, la plupart étant entre 9 et 12. A Arnex, lors d'une giète levée en 1390, tous les contribuables ont payé 9 sols. De même à Borex et à Signy. A Grens, les quatre imposés ont payé chacun 12 sols.

Les contribuables — autrefois comme aujourd'hui — se font un peu tirer l'oreille. Les plus aisés se portent garants des sommes dues par les moins favorisés. Ainsi Hugonet Evrard répond pour dix combourgeois devant ensemble 97 sols genevois. Aymonet Alexandre paie pour lui et huit autres 106 sols genevois.

Le fonds de roulement dont dispose le boursier ne doit pas être très considérable. La moindre dépense imprévue le force à recourir aux emprunts. En ville, l'argent est dans les mains des « lombards », banquiers qui prêtent à des taux pouvant atteindre à 32 %. Ces lombards ne sont pas tous Italiens, mais, comme ce sont des ressortissants de la péninsule, des Milanais surtout, qui jouent alors le rôle tenu maintenant par les banquiers de Londres ou de New-York, on désigne du nom de lombard quiconque prête à intérêt.

Les comptes de la ville sont établis en livres, sous et deniers. La livre vaut 20 sous et le sou 12 deniers. Ce n'est qu'une monnaie de compte qui ne correspond à aucune pièce en numéraire.

Si le chapitre des recettes est un peu sec, celui des dépenses ne manque pas de pittoresque.

Dans les frais généraux, on voit s'aligner des sommes respectables de florins distribués en dons gracieux. On sait tous les avantages qu'une localité peut retirer de la bienveillance que lui accorde son seigneur ou l'un de ses hauts fonctionnaires. On ne l'ignore pas à Nyon. Ici, c'est 100 florins, accordés au comte de Savoie « par grâce extraordinaire ». Ils vont coûter cher d'ailleurs, ces cent florins, puisqu'il faut les emprunter aux lombards, mais on peut penser que les conseillers de la ville savent ce qu'ils font.

Le bailli de Vaud, Rodolphe de Langin, entre en ville : c'est 10 florins, plus l'entretien de ce seigneur et de toute sa suite. Un nouveau châtelain entre en fonctions : encore 5 florins.

Nyon a des difficultés avec la noblesse du voisinage ; des arbitres ont été choisis pour trancher le différend. Alors, geste peu élégant, mais souvent répété, on leur graisse la patte. Cette fois, c'est 17 sols seulement, « pour qu'il nous soit favorable ».

Une grosse dépense : les frais de la chevauchée. Le suzerain mobilisant ses vassaux, Nyon fournit des hommes et paie leurs frais de déplacement.

A la fin du XIV^{me} siècle, les comtes de Savoie guerroyent au Valais. Amédée VI, le comte Vert, et son fils Amédée VII, le comte Rouge, sont tous deux amateurs de prouesses militaires dont nos ancêtres font les frais. Allié à l'évêque de Sion, Amédée VI combat avec ses milices vaudoises les Bas-Valaisans révoltés. Les Vaudois se distinguent au siège de Sion sous la conduite du bailli de Vaud, Humbert de Colombier. Pour stimuler ses troupes, ce dernier leur annonce que la ville est prise de l'autre côté par les autres corps savoyards. Pour ne pas être les derniers au pillage, les Vaudois se ruent sur les murailles et emportent la ville d'assaut. Belle chevauchée, celle-là ! Mais quelquefois cela finit assez mal, ainsi devant Sierre, avec le comte Rouge.

Les finances de Nyon subissent le contre-coup de ces événements et l'on peut suivre dans le détail les étapes du contingent.

Il ne s'est pas trouvé de barque sur place ; on est allé en quérir une à Hermance. Le contingent touche Saint-Prex, Ouchy, Cully, Corsier, Villeneuve (on y achète du fromage et du sel), puis par Aigle, Saint-Maurice (où l'on se munit de chiens-porteurs) atteint Bramois, Salquenen, où se dérouleront les opérations militaires.

Une autre fois, le comte ordonne d'envoyer des hommes aux Clées, où ils creuseront des fossés. Nouveaux frais, dépense douloureuse qui se double par toutes les allées et venues faites dans le but de l'éviter.

On peut s'étonner de voir les frais qu'occasionnent de simples échanges de vues entre magistrats des villes vaudoises ou fonctionnaires de l'administration centrale. C'est

que l'habitude des privilèges dont nous jouissons nous fait oublier qu'à cette époque n'existait aucun trafic officiel et régulier. Pour un rien il faut mobiliser un messager, un courrier. Si la question est d'importance, on ne se contente pas d'un comparse, c'est un magistrat, un syndic (parfois même les deux) qui se déplace aux frais de la communauté. Même si le but du voyage n'est pas très éloigné, il faut compter sur une absence de plusieurs jours. D'autre part, la ville veut tenir son rang, ce qui ne contribue pas à diminuer les notes d'auberge.

Si la noblesse du Pays de Vaud passait pour belliqueuse, on ne peut en dire autant du petit peuple qui a toujours su apprécier la paix et ses aises dans un bon pays. Par malheur pour nos aïeux, les comtes de Savoie ne rêvent que plaies et bosses. Il leur faut des subsides, des hommes. Va-t-on les leur accorder ? Pas à la première réquisition en tous cas. Chacun craint de faire plus que son voisin et ne voudrait pas non plus se voir distancer par les autres. Alors, ce ne sont qu'allées et venues de messagers ou de syndics. Les dépenses s'accumulent ; nos comptes en font foi : voyages à Moudon, à Romont, à Ripaille, à Chambéry.

Est-ce vaine dépense ? Non pas. Le prince a beaucoup demandé, hommes ou argent. Les villes ont d'abord refusé, puis se sont concertées, ont offert quelque chose. Il faut bien que le souverain s'en contente.

Passons aux comptes des travaux publics et de l'édilité.

On dépense 29 sols pour l'achat d'une trompette dont les sons mélodieux doivent annoncer le jour et tirer les bons bourgeois de leur sommeil. Il faut encore 18 deniers pour l'étui de la trompette et pour réparer la bannière de la ville.

Cette trompette était vraisemblablement entre les mains du guet. Deux de ces veilleurs de nuit, Johanet Compares et Mermet Guydet, ont reçu en 1387 un traitement de 7 livres.

Un des gros soucis de l'époque, ce sont les ponts. Construits en bois, ils sont vite détériorés et les notes payées aux charpentiers témoignent de la charge qu'ils représentent pour la ville. Sur la route de Lausanne à Genève, Nyon doit veiller à l'entretien des ponts de l'Asse et du Boiron.

On entre en ville par trois portes : Notre-Dame, Saint-Martin et Saint-Jean. Les deux dernières s'ouvrent sur des ponts franchissant les fossés aujourd'hui comblés. On les répare fréquemment.

Outre ces trois portes, il y a la Poterne, soit Postelle, qui permet de descendre au quartier de Rive. En 1385, de nombreux ouvriers sont occupés à l'établissement de ce passage. Les comptes n'indiquent pourtant qu'une dépense de 6 sols.

Nos fontaines occupent généralement l'emplacement de celles qui, jadis, devaient suffire à l'alimentation en eau de toute la ville. Le système des canalisations était en bois. On partageait en deux de grosses poutres de chêne qu'on évitait, puis les deux pièces étaient fixées l'une à l'autre par des anneaux de métal. Les raccords étaient aussi en fer. Ces procédés primitifs exigeaient de fréquentes réparations. De 1385 à 1387, c'est la tuyauterie du quartier de Rive qu'on renouvelle.

Les murailles de la ville n'occasionnent pas de dépenses. Sont-elles assez solides ? les néglige-t-on ? On ne saurait le dire.

Les églises chargent par contre le budget. Nyon en compte deux : Notre-Dame, l'église actuelle, et Saint-Jean-Baptiste, ou église des Corps-Saints, hors les murs, près du bief de l'Asse.

Un grand incendie avait détruit une partie de la ville en 1339. Il semble que l'église Saint-Jean fut une des victimes de ce désastre puisqu'une bulle du pape Clément VI,

datée de 1343, accorde des indulgences d'un an et quarante jours à quiconque aidera à sa reconstruction.

Vers la fin du siècle, on s'occupa du clocher et des vitraux. Nos comptes portent en effet la réfection du clocher de Saint-Jean pour deux florins nouveaux et 16 deniers, payés à Jacques, le maçon qui avait entrepris ce travail.

Nous ne savons pas ce que la ville de Nyon a dépensé l'autre jour pour faire hisser la cloche au beffroi du château. En 1385, pour avoir suspendu et fixé la cloche au clocher de Saint-Jean, le « serralion » (serrurier), Jacques a reçu 3 sols.

L'église actuelle, Sainte-Marie, a elle aussi besoin de réparations : on achète pour la recouvrir 11.000 bardeaux et 11.000 clous, ce qui coûte 4 livres 8 sols.

On est frappé par le petit nombre des maîtres d'état mentionnés dans ces comptes. Etaient-ils vraiment peu nombreux, ou bien certains jouissaient-ils seuls des faveurs officielles ? Le fait est que le forgeron Perronet Collin est généralement chargé de toute réparation concernant son état. On ne cite qu'une seule fois son concurrent Perret Floton. La fabrication des tuyaux de bois semble être la spécialité de Jehan Fauqua. Nous avons cité le « serralion » Jacques ; un autre Jacques est maçon et le troisième est borneillon, c'est-à-dire fontenier.

On peut remarquer ici que tous ces personnages sont désignés le plus souvent par leur prénom. Le nom de famille n'est pas encore fixe. Certains portent le nom de leur état qui va devenir nom de famille, tandis que d'autres le tirent de leur origine ou d'une particularité physique ou morale.

A Nyon, comme dans le reste du canton, on constate déjà à cette époque le peu d'aptitude de l'indigène à l'artisanat et au commerce. Le Vaudois est déjà paysan ou fonc-

tionnaire. Les charpentiers appelés à refaire les ponts ou à retaper les portes de la ville sont « bergougnions » ; les banquiers sont « lombards » ; on s'étonne que les forgerons ne soient pas allemands.

Comme on a pu le voir, il n'y a rien dans ces comptes qui projette des vues nouvelles sur l'histoire de la ville, mais ces petits détails, consignés avec soin par les boursiers, nous font vivre de plus près la vie de ces bonnes gens.

René MEYLAN.

LA FAMILLE DE GINGINS

Le fascicule du *Recueil de généalogies vaudoises* qui vient de paraître contient la généalogie de la famille de Gingins. Nous sommes heureux de voir paraître un travail aussi complet sur cette famille qui a joué un rôle d'une importance considérable dans l'histoire du Pays de Vaud. Il rendra de grands services aux historiens vaudois.

Pour donner une idée du rôle joué chez nous par la famille de Gingins, nous reproduisons ici l'Introduction qui précède la généalogie qui a été mise au point et publiée par M. Maxime Reymond.

La famille de Gingins remonte, par filiation suivie, à Aymon, chevalier en 1211, et précédemment à Etienne, que l'on voit de 1123 à 1145, au nombre des bienfaiteurs du couvent de Bonmont avec Vaucher, seigneur de Divonne, vraisemblablement son frère. Le chevalier Aymon fit reconnaître en 1211 par l'abbé de Saint-Oyend qu'il ne lui devait aucun hommage. La seigneurie de Gingins était de franc-alleu. Elle ne relevait pas de celle de Divonne, ce que Louis

¹ *Recueil de généalogies vaudoises*, publié par la Société vaudoise de généalogie. Tome II. Second fascicule. Lausanne, Payot & Cie, 1927.